

LA GARANTIE CONSTRUCTEUR PRÉSERVÉE : MAÎTRISER SON APPLICATION AU QUOTIDIEN



OBJECTIFS

S'approprier l'ensemble des règles à respecter afin de proposer une révision de qualité labélisée « Garantie Constructeur Préservée ».

Quels sont vos droits en terme d'offre de services, pièces d'origine et opérations techniques ?

P

EL

V



RÉF.

TECH GCP



NIVEAU

2



DURÉE

1 JOUR

PROGRAMME

RAPPEL DU CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE

- Les Normes Euro 5 et Euro 6 :
 - Réduction des émissions polluantes des véhicules légers
 - Législation
 - Véhicules concernés
 - Obligations des Constructeurs
 - Normes Euro 5 et Euro 6 - Applications

QU'EST-CE QUE LA GARANTIE CONSTRUCTEUR ?

- Les opérations d'Entretien et de réparation
 - Dès le premier jour d'immatriculation du véhicule
 - Le carnet d'Entretien
 - Les opérations qui peuvent être réservées aux constructeurs
- Pièces d'Origine
 - Définition légale des Pièces d'Origine
 - Définition des Pièces de Qualité équivalente à l'Origine
- Compétences techniques
- Respect des compétences et matériels nécessaires aux opérations prévues
 - Accès aux informations techniques

LES ÉLÉMENTS INDISPENSABLES AU RESPECT DES CONDITIONS DE GARANTIE CONSTRUCTEUR

- Les différents éléments liés à l'obligation de résultat
 - Les opérations d'entretien et de réparation
 - Le carnet d'entretien
 - Les points de contrôle
 - La maîtrise et le respect des Normes
 - Les bonnes préconisations et bons arguments...

RAPPEL DE TOUS LES DROITS ET OBLIGATIONS POUR ÉVITER OU GÉRER LES CAS DE LITIGE

APPLICATIONS PRATIQUES :

- Mise en situation pratique des participants, communication et gestion des litiges.
- Accès à la documentation technique et aux informations constructeur.



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé de faire exécuter des opérations d'entretien, de maintenance.



PRÉREQUIS



FORMATIONS ASSOCIÉES